



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00041 U6201

Adresse du projet : 132 rue René LANOY 62300 Lens

Déposé en mairie le : 03/03/2026

Reçu au service le : 18/03/2026

Nature des travaux: 01002 Ravalement

Demandeur :

Monsieur AIT IDIR Mbark

132 rue René LANOY

62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le projet porte sur une maison ancienne dont l'étage conserve le parement ancien en brique rouge avec modénatures en béton et brique de teinte sable. Le projet consiste à recouvrir l'ensemble des façades d'un enduit de teinte rouge.

Les façades d'origine étaient semblables à celles du bâtiment situé au n°4 rue Emile Combes.

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Le projet proposé modifierait l'aspect des façades et gommerait les spécificités de cette architecture, en recouvrant les modénatures et les décors d'un enduit uniforme.

Par conséquent, ce projet étant de nature à porter atteinte au caractère de ce bâtiment et à la qualité de la Zone tampon, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet dans l'état.

Un nouveau projet pourrait recevoir un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

L'aspect des façades doit être restauré en prenant comme modèle les façades du n°4 rue Emile Combes.

- Le parement en brique doit être conservé apparent. Les joints entre briques doivent être réalisés au mortier de chaux hydraulique naturelle, légèrement en creux et tirés au fer, de même épaisseur que les anciens et de teinte beige ou ocre. Les joints de teinte ocre rouge proche de la couleur de la brique permettent de faire ressortir les modénatures et les décors en briques sable.

- Le parement en brique peint doit être nettoyé des anciennes peintures. Les décors en briques sable doivent être mis en valeur. Si nécessaire, le parement pourra être harmonisé avec un badigeon au lait de chaux ou

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

peinture perméable minérale à base d'eau de teinte 'brique' pour le parement courant et 'blanc-cassé' pour les décors de briques 'sable' et les modénatures en béton.

- Les appuis des fenêtres, la corniche et le chéneau doivent être de teinte blanc-cassé.
- Le soubassement doit être de teinte gris moyen (Ral 7044, 7030, 7006).

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andrea TUDOR-HENON
Le 18/04/2026 à 11:33

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

